

# CREDIT MUTUEL

Pour ouvrir un compte ou effectuer un transfert de pouvoirs au Crédit Mutuel, envoyez à l'OCCE du Gard

- le formulaire de demande d'ouverture de compte ou de transferts de pouvoirs

Si vous n'étiez pas déjà mandataire ou signataire au Crédit Mutuel :

- la photocopie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso, en cours de validité) du mandataire et du signataire.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois du mandataire et du signataire.

**Attention :** le justificatif de domicile ne peut être qu'une facture EDF ou EAU, ou votre avis d'imposition.

L'OCCE ouvrira le compte et vous transmettra les codes d'accès internet pour la banque en ligne.

## **POUR LA CARTE BANCAIRE DE PAIEMENT :**

Dans le cas où vous souhaitez une carte bancaire, UN SEUL MANDATAIRE est autorisé (trop de contraintes administratives car elle est nominative et devra être détruite et remplacée en cas de changement de mandataire). Merci donc de nommer une personne stable de l'école.

Les demandes de fonds de caisse (espèces) doivent parvenir sur la boîte de mail de l'OCCE une semaine à 10 jours avant la date de retrait, qui se fera dans l'agence que vous aurez choisie comme agence de rattachement.

Vous devrez détailler votre demande d'espèces (nombre de rouleaux, détail de la monnaie etc...).

Les moyens de paiement (chéquier, carte bancaire ou carte de dépôt) ainsi que les bordereaux de remises de chèques, seront à votre disposition dans votre agence.

Le Crédit Mutuel peut ouvrir votre compte sous 10 jours une fois le dossier complet envoyé à l'OCCE qui se charge des démarches.

Nous vous remercions beaucoup pour votre compréhension et votre coopération, afin de simplifier les tâches administratives pour les différents interlocuteurs (vous, la banque et l'OCCE).

Pour toutes démarches ou réclamations, merci de contacter directement et uniquement l'OCCE du Gard.